



Capacité Médecine pénitentiaire

Diplôme Capacité Médecine

Domaine d'étude Sciences, Technologies, Santé

Mention Médecine pénitentiaire

La Capacité de Médecine Pénitentiaire est destinée à former des médecins compétents pour la prise en charge des différentes unités de soins en secteur carcéral dont le rattachement est dévolu au Centre Hospitalier.

Ces futurs praticiens exerçant en milieu carcéral doivent être formés dans toutes les spécialités utiles à leurs missions (médecine générale, psychiatrie, pathologies infectieuses, odontologie, hygiène, prévention, éducation à la santé) à la fois sur le plan théorique et pratique.

Pour qui ?

Conditions d'admission

Sont admis à s'inscrire :

- > Les titulaires du diplôme français de Doctorat en Médecine,
- > Les titulaires du diplôme de Médecine Étranger permettant l'exercice de la médecine dans le pays d'obtention ou dans le pays d'origine des candidats conformément à l'article 3 de l'arrêté du 25/07/86 J.O n °180 fixant la réglementation des capacités en Médecine.
- > L'inscription est subordonnée à la **réussite d'un examen probatoire**. Cet examen comporte une épreuve écrite (notée sur 20) et une épreuve orale (notée sur 20) portant sur les connaissances générales en médecine.

Envoyer un CV et une lettre de motivation au coordonnateur :

Pr. Jean-Claude BERTRAND

Programme

L'enseignement de la Première Année

Il est dispensé sous la forme de deux séminaires comprenant chacun 9 demi-journées avec un total horaire de 35 à 40 heures par session (9 heures à midi et 14 à 19 heures) et 70 à 80 heures pour cette première année.

Ces séminaires se déroulent :

- Un à Saint-Étienne,
- L'autre à Clermont-Ferrand.

L'enseignement comporte des cours magistraux et des études de dossiers avec mise en situations pratiques.

Le programme de la première année reprend les grands axes suivants :

- ***Organisation de la justice et procédure pénale,***
- ***Administration pénitentiaire,***
- ***Organisation des soins en milieu carcéral,***
- ***Épidémiologie, éducation et prévention,***
- ***Les détenus particuliers,***
- ***Les pathologies spécifiques du milieu carcéral.***

Une formation pratique complémentaire est assurée sur la base de :

Stages de 240 heures, soit 30 journées de 8 heures ou 60 demi-journées de 4 heures, au sein des structures carcérales ou des services agréés pour la Capacité ; la liste figure ci-dessous...

La moitié est effectuée durant la première année, l'autre en deuxième année ; leur validation est contrôlée par un carnet de stage fourni en début d'année.

L'enseignement de la Deuxième Année

Il est dispensé sous la forme de trois séminaires comprenant chacun 9 demi-journées avec un total horaire de 35 à 40 heures par session (9 heures à midi et 14 à 19 heures) et 110 à 120 heures pour cette deuxième année.

Ces séminaires se déroulent :

- Un à Saint-Étienne,
- Le deuxième à Clermont-Ferrand,
- Le troisième à Saint-Étienne ou Clermont-Ferrand en fonction des charges d'enseignement des deux UFR et des taux d'occupation des locaux Universitaires.

L'enseignement comporte des cours magistraux et des études de dossiers avec mise en situations pratiques.

Le programme reprend les grands axes suivants :

- ***Troubles mentaux,***
- ***Organisation des soins psychiatriques,***
- ***Les troubles mentaux en milieu carcéral,***
- ***Droit, déontologie, éthique et accès aux soins en secteur fermé,***
- ***La dignité, la dégradation de l'état de santé, le décès en milieu carcéral***

Une formation pratique complémentaire est assurée sur la base de :

Stages de 240 heures, soit 30 journées de 8 heures ou 60 demi-journées de 4 heures, au sein des structures carcérales ou des services agréés pour la Capacité ; la liste figure ci-dessous...

La moitié est effectuée durant la première année, l'autre en deuxième année ; leur validation est contrôlée par un carnet de stage fourni en début d'année.